

## STRUCTURES SOCIALES

Pour les personnes sans domicile fixe :

**Service d'accueil et d'orientation** « Centre de Jour » ARSL : 1 bis avenue Foucaud 87000 Limoges, 05.55.79.27.59 (fermé le jeudi après-midi)

**CCAS Limoges**, 2 rue Félix Eboué, 87000 Limoges, 05.55.45.87.01

**Centre d'accueil et de réadaptation sociale** : 1 bis Boulevard Amiral Grivel 19100 Brive, 05.55.17.97.72

N° d'urgence 24/24 sans abri : 115

Pour les demandeurs d'asile :

**SOS Racisme**, 4 allée Fabre d'Eglantine, 87000 Limoges, 05.55.35.15.65

**OFFI**, 19 rue Cruveilhier, 87 000 Limoges, 05.55.11.01.10

**Point d'Accès aux Droits des Etrangers** (PADE), 6 rue du petit tour, 87 000 Limoges, 05.55.32.51.06

Sortie de prison :

Les personnes sortant d'incarcération, quelle que soit la durée de la peine, doivent se rendre à la CPAM de leur domicile pour actualiser leurs droits et constituer les dossiers selon leur situation de vie. Ils ne bénéficieront pas systématiquement d'une couverture universelle.

La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, la M.D.P.H. (ex COTOREP) :

. 8 place des Carmes 87000 Limoges, 05.55.14.14.50

. 2 rue Dr Ramon 19000 Tulle, 05.55.93.49.10.

. 2 bis av. république 23000 Guéret, 05.44.30.28.28

## DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

**Dans l'espace Schengen (pour séjour ≤ 30 jours)**

Autorisation de transport, sollicitée par le patient à l'ARS (délégation territoriale) de la région d'exercice du prescripteur et délivrée sur la base de l'original de la prescription. Cette prescription devra respecter les durées maximales de prescription prévues par la réglementation (14 ou 28 jours)

**Hors de l'espace Schengen ou pour séjour > 30 jours dans l'espace Schengen**

Contactez l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), Unité Réglementaire Stupéfiants et Psychotropes qui délivre les autorisations (prévoir 10 jours de délai). Se renseigner également auprès de l'ambassade du pays concerné sur la réglementation en vigueur.



# Addictions

un professionnel près de chez vous !

### Structures régionales

**Réseau de santé AddictLim** (Limoges) :  
05-55-05-99-00

**Pôle d'Addictologie du Limousin** (Limoges) : 05-55-43-11-56

**Association Bobillot** (Limoges) : 05-55-43-12-43

### Structures Médico-sociales accueillant les personnes dépendantes aux opiacés

Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

**CSAPA drogues illicites** (Brive) : bd du Dr Verlhac, 19000 Brive la Gaillarde, 05-55-17-70-12

**CSAPA Creuséadd** (Guéret) : 17 Av Pierre Mendès France, 23000 Guéret, 05-55-51-01-68

**CSAPA Bobillot** (Limoges) : 80 rue François Perrin, 87000 Limoges, 05-55-34-43-77

Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques chez les Usagers de Drogues (CAARUD)

**CAARUD Limousin** (Limoges) : 55 rue Bobillot, 87000 Limoges, 05-55-06-18-19 (permanences délocalisées)

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

Le site d'AddictLim et la carte interactive des professionnels et structures ressources

www.addictlim.fr

Fiche professionnelle n°6

A l'attention  
des travailleurs sociaux

# Les médicaments de substitution aux opiacés

Subutex® et Buprénorphine Haut Dosage Générique,  
Méthadone® sirop et gélule  
Suboxone®

La prise en charge des patients dépendants aux opiacés nécessite une évaluation et un suivi pluridisciplinaire

Le réseau AddictLim vous propose de vous accompagner dans la structuration du parcours de santé de vos patients.



AddictLim

26 avenue des courrières,  
87 170 Isle  
05 55 05 99 00  
addictlim@gmail.com



## LES TRAITEMENTS DE SUBSTITUTION AUX OPIACES (TSO) EN 4 POINTS

### 1. Indication

Les traitements de substitution des opiacés sont prescrits aux patients ayant une dépendance majeure aux opiacés. Ils permettent de traiter spécifiquement le phénomène de dépendance aux opiacés en supprimant le syndrome de sevrage et en réduisant l'envie de consommer des opiacés.

Deux molécules sont autorisées : **buprénorphine haut dosage et méthadone**. Les autres molécules opiacées (morphine, codéine, ...) n'ont pas d'autorisation dans le cadre de la substitution en France.

### 2. Prise en charge globale et dans la durée

Les TSO ne se conçoivent que dans une prise en charge médico-psycho-sociale des patients. Ces traitements s'inscrivent dans la durée (de quelques mois à plusieurs années).

L'arrêt se fait en concertation entre le prescripteur et le patient, quand l'environnement personnel et social est favorable.

Prise en charge globale  
=  
1 patient  
+ 1 équipe pluri-disciplinaire

### 3. Objectifs d'un traitement de substitution aux opiacés

Les objectifs principaux se déclinent à court terme, moyen et long terme : réduire la souffrance physique et psychique, traiter la dépendance, favoriser la réduction des risques (hépatites C et B, VIH, complications infectieuses), ...

### 4. Accompagnement social

L'accès au traitement est conditionné par l'ouverture des droits « sécurité sociale ». Les professionnels sociaux accompagnent le patient dans ses démarches d'accès aux droits : démarches administratives, accès à des ressources, recherche de logement, d'emploi, gestion du budget, ...

## LA METHADONE®

La prescription initiale est réservée aux médecins exerçant en Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), ou exerçant dans un établissement de santé sauf service des urgences.

La méthadone présente un **risque d'overdose**.

En cas de relais vers un médecin de ville, une **ordonnance relais** est nécessaire précisant les conditions de prescription du médicament (noms du médecin et du pharmacien désignés par le patient sur l'ordonnance). La prescription pour la forme sirop est au maximum de 14 jours et de 28 jours pour la forme gélule en délivrance fractionnée (hebdomadaire recommandé).

### Comment se présente la méthadone ?

La méthadone se présente soit en flacon sécurisé, soit en gélule. La méthadone se prend en une prise, le matin, à distance des autres traitements.



Boîte et flacon de méthadone sirop

## METHADONE® GELULE

La Méthadone® gélule ne peut être prescrite que par le centre initiateur, **après au moins un an de stabilisation sous forme sirop**. Les éléments décrits pour le relais d'une prescription de méthadone sirop s'appliquent de la même façon.

## LA BUPRENORPHINE HAUT DOSAGE (BHD)

La BHD peut être initialisée par tout médecin thésé. La prescription est au maximum de 28 jours, en délivrance fractionnée, en précisant la pharmacie référente choisie par le patient.

Elle peut être renouvelée par un autre médecin mais un prescripteur unique est préférable. Les chevauchements d'ordonnance sont à limiter.

Tout médecin thésé peut prescrire de la Buprénorphine Haut Dosage

Il existe des risques :

- **de dépression respiratoire** quand la BHD est associée à d'autres dépresseurs respiratoires notamment les benzodiazépines (exemple : Valium®, Lexomil®, Rivotril®, ...)
- **de mésusage** de la BHD (sniff, injection, fractionnement des prises).

### Comment se présente la BHD ?

La BHD se présente en comprimé non sécable sous le nom de SUBUTEX® ou sous le nom de BHD générique. La BHD se prend par voie sublinguale, en une prise, le matin, à distance des autres traitements. Les comprimés fondent sous la langue, la dissolution complète prend au moins 5 à 10 minutes voire plus.



Comprimés de Buprénorphine Haut Dosage

La **SUBOXONE®** est un médicament contenant de la BHD en association avec de la **naloxone**. La prescription et les risques sont les mêmes que pour le SUBUTEX®.

La naloxone est une molécule qui a pour objectif de limiter le mésusage (sniff, injection, trafic, ...).